

**Fiche de recensement
Intervention sans subvention**

APPEL À PROJETS 2024

PLAN DÉPARTEMENTAL D' ACTIONS SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PDASR)

COORDONNÉES DU PORTEUR DE PROJET

Porteur du projet (commune, association, entreprise) : _____
Représenté par : _____
Téléphone : _____
Courriel (de la personne référente) : _____
n° SIRET : _____

PRÉSENTATION DE L' ACTION

Titre de l' action : _____
Date(s) : _____
Horaires : _____
Lieu de l' action : _____
Description de l' action : _____

ENJEUX DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE RETENUS

- Les nouveaux modes de mobilité dite « douce »
- Les conduites à risques
- Le risque routier professionnel
- Les deux-roues motorisés

PUBLIC VISÉ

PUBLIC CIBLÉ	NOMBRE DE PERSONNES ATTENDUES
<input type="checkbox"/> Enfants (<12 ans)	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Adolescents (<18 ans)	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Jeunes adultes (<30 ans)	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Adultes	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Seniors (>65 ans)	<input type="checkbox"/>



Les projets d' aménagement de voirie et les équipements ne sont pas financés dans le cadre du PDASR.

**DEMANDE D'INTERVENTION / SENSIBILISATION
PAR DES BÉNÉVOLES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (IDSR)**

1 – Moyens humains (*indiquer le nombre d'Intervenant Départemental de la Sécurité Routière souhaité*)

Demande d'intervention pour des sensibilisations animées par des Intervenants Départementaux de la Sécurité Routière (IDSR) *bénévoles formés à l'usage des outils et à la transmission de messages de sécurité routière et sollicités par le Bureau de la Sécurité Routière en vue de la participation à des actions.*

Toute intervention d'un intervenant de la sécurité routière sera préalablement planifiée afin d'échanger sur les modalités pratiques et le contexte de l'action. Un référent interne de la structure d'accueil doit être désigné afin de faciliter l'accompagnement de l'intervenant. La présence d'un intervenant de la sécurité routière devra faire l'objet d'une confirmation avant la date de l'intervention.

Le(s) repas de(s) intervenant(s) est à la charge de l'organisme demandeur lorsque l'action est sur la journée.

2 – Documentation (*indiquer le nombre d'exemplaires de la documentation souhaitée*)

La fourniture de documentation est gratuite. Pour les quantités supérieures à 50 exemplaires, les demander minimum trois semaines à l'avance pour permettre la commande.

3 – Prêt de matériel ou de jeu (*voir liste de matériel dont dispose le Bureau de la Sécurité Routière et indiquer le nom ou l'atelier prévu*)

Fiche à retourner avant le 14 février 2024 par email à l'adresse suivante :
ddt-coordosr@eure-et-loir.gouv.fr